



Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des associés de la S.A.S Centrales Villageoises des Vals d'Aix et Isable Les Toits du Val réunie le 28/06/2024

Le 28 juin 2024 à 19h30, les associés de la société Centrale villageoises Les toits du Val, Société par actions simplifiée, à capital variable de 450 Euros, dont le siège social est situé 315 Impasse de la Méliora 42260 Crémeaux, immatriculée au RCS de Roanne au numéro 901 136 184, se sont réunis à la salle de la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable 28 rue Robert Lugnier 42260 Saint Germain Laval, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par courriel le 13 juin 2024.

Il a été établie une feuille de présence qui a été signée par les associés présents physiquement ainsi que par les représentants des associés non présents. Il a été de plus été ajouté lors des votes les choix exprimés par deux associés ayant voté par correspondance.

L'assemblée est présidée par Simon Constans, Président de la société.

Françoise Dumont et Nathalie Pigeonneau sont désignées comme secrétaires de séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 11 sont présents physiquement, 8 sont représentés par des associés présents et deux associés ont exprimé leur vote par correspondance.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers, soit 12 voix.

Bernard Coudour, associé, s'est porté volontaire pour assurer le rôle d'assesseur ; personne ne s'y opposant il est déclaré assesseur rapporteur des votes exprimés lors de cette assemblée.

Les documents suivants ont été adressés par courriel aux associés deux semaines avant la tenue de la présente assemblée :

- la convocation
- le rapport d'activité 2023
- le rapport financier 2023
- la présentation des résolutions
- le pouvoir de représentation

Françoise Dumont accueille les associés.

Gilles Raynaud présente le rapport d'activité (annexe 1).

Corinne Régny expose ensuite les principaux chiffres du bilan comptable et du compte de résultats, tels que rédigés par le cabinet comptable (voir annexe 2) : elle donne ensuite quelques éléments clé d'explication.

Le Président indique que le conseil de gestion souhaite affecter les bénéfices de l'exercice de 11 054 € au report à nouveau pour le nouvel exercice ; et en conséquence ne versera pas de dividendes cette année.

Compte tenu de la somme présente sur le compte-courant, 10 000€ seront versés sur un compte à terme sur 9 mois et 5000 € sur un compte à terme sur 6 mois.

Conformément aux dispositions de l'article L227.10 du Code de commerce, le Président présente la mention légale suivante :

Au cours de l'exercice 2023 la SAS Centrales Villageoises Toits du Val n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la SAS et donc, à fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.

Michel Chaux et Hervé Roche présentent les perspectives 2024-2025 (voir annexe 3).

Le Président présente les modalités de renouvellement du conseil de gestion (par tiers) et précise que cette année un renouvellement n'a pas lieu d'être.

Toutefois le conseil de gestion pouvant compter 12 membres, il reste donc 3 places à pourvoir.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates pour rejoindre le conseil de gestion, il n'y a aucune autre candidature.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter les résolutions portant sur le volet administratif. Il demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée, personne ne s'y oppose.

- Résolution n° 1 :
Approbation du rapport d'activité .
Résolution adoptée par 21 voix pour – 0 abstention – 0 voix contre.
- Résolution n° 2 :
Approbation du rapport financier et du report à nouveau .
Résolution adoptée par 21 voix pour – 0 abstention – 0 voix contre.

Le document en annexe 4 présente l'enregistrement des votes.

Une fois tous les échanges terminés le président clôt l'Assemblée Générale annuelle de la SAS les Toits du Val le 28 juin 2023 à 21h.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès verbal qui a été signé, conformément à l'article 25 des statuts, par le Président et les Secrétaires de séance (associés) pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président
Simon Constans

Les Secrétaires de séance
Françoise Dumont

Nathalie Pigeonneau



Annexe 1



Assemblée Générale Ordinaire 2024 Rapport d'activité 2023

2023 marque notre deuxième année de production des Toits du Val. Voici quelques informations sur notre activité.

L'installation photovoltaïque de la salle Greyzolon Duluth

La production de l'année 2023 s'est élevée à 47,3 MWh. Cela représente 6 % de plus que le prévisionnel (45 MWh), mais un peu moins que l'année 2022 qui avait été plus ensoleillée.

Cela correspond à une vente de 5141 € d'électricité.

L'installation fonctionne parfaitement.

Etienne Guérin (société SOLLYS Energie) est venu assurer la maintenance (360€, soit moitié prix par rapport à d'autres prestataires) : il préconise en plus un nettoyage pour 2024 et nous accompagne dans le dossier de mise en conformité pour le SDIS.

Inauguration du Panneau d'information

Le 8 novembre 2023, nous avons inauguré le panneau d'information sur la centrale photovoltaïque de la salle communale Greyzolon Duluth, en présence de M.Raymond, maire de St Germain Laval.

Nous avons obtenu une subvention de la CVE (« Changeons notre Vision de l'Energie, société qui exploitait la centrale hydro-électrique de Chizonnet) qui a financé le coût de fabrication du panneau.

Nous avons également, en petit comité, rendu hommage à Mickaël Badin (qui avait réalisé l'installation) devant la plaque « Le toit de Mick ».

Participation aux rencontres « Second souffle » organisées à Lyon en janvier (Centrales villageoises, Auracle et Copawatt)

5 CV étaient représentées, 3 n'ont pas pu venir (le 2nd souffle est bien d'actualité !) ; cela nous a permis d'échanger entre CV bien que les réalités soient très différentes d'une CV à l'autre (dimensionnement des installations, ancienneté, technicité des membres du conseil de gestion...).

Nouveaux projets :

Nous avons rencontré à de multiples reprises :

Les Carrés jardin (SAS de 6 associés), qui nous avaient contactés pour savoir si on était intéressés par l'installation de panneaux PV courant 2024 : ils ont 3 grandes travées de toitures orientées sud, sud-est , soit environ 5 ou 600 mètres carrés de panneaux PV (installation jusqu' à 100 kVA, soit 3 fois celle de la salle Grézollon Duluth), toiture sur charpente bois, onduline sans amiante.

Ils devaient faire remplacer le fibro existant par du bac acier avec isolant et la toiture serait donc alors en capacité de supporter le poids des panneaux.

Les plans ont été soumis au bureau d'étude de St Germain Laval (Bonnevial Lopens). Il manquait des informations et des mesures sur site ont donc été prises par des membres des TDV.

Le Coût de l'étude : 1800 € : Les Carrés Jardins proposaient de participer à cette étude de faisabilité, mais depuis leur finance ne leur permet plus cette dépense, ni de remplacer la couverture existante.

Le projet semble donc bien compromis !

Nous poursuivons néanmoins l'étude du coût de raccordement Enedis, ce sera nécessaire si le projet est de nouveau d'actualité !

La municipalité de Bully (projet sur toiture de la salle des fêtes)

Nous avons rencontré le maire : la salle des fêtes pour laquelle ils nous sollicitent a 90m2 de toiture plein sud exploitable → 15-20 Kvc. Des plans nous ont été confiés.

Le Coût de l'étude de structure : 1000 €

Nous sommes en relation avec la société Fauché pour affiner le devis (montant approximatif : 17Kvc : 31300 €HT + 1400€ de raccordement). L'étude de rentabilité est en cours.

Changement de Banque :

Le Conseil de gestion a décidé de changer de banque, le Crédit Coopératif ne donnant pas pleine satisfaction (frais de gestion mensuels importants, réactivité....). Nous avons transféré les comptes à la Nef (Nouvelle Economie fraternelle), banque qui porte aussi des valeurs qui nous sont importantes (transparence, ...).

Mise aux normes de l'installation salle Greyzolon Duluth :

Suite à la visite de routine de la salle par le SDIS, il a été constaté quelques petits manquements (dossier spécifique de sécurité contre l'incendie,...), qui ont été pour la plupart réglés.

Les autres activités de l'année :

L'Association les Toits du Val, qui soutient notre projet a :

- organisé à nouveau une conférence d'information sur l'autoconsommation individuelle qui a rassemblé une trentaine de personnes le 27 janvier 2024
- fait une commande groupée de kits de PV d'autoconsommation individuelle (18 commandes pour 37 panneaux) en passant par Solarcoop.

En conclusion, voilà une année 2023 bien remplie mais qui pourrait être encore plus féconde avec plus de ressources humaines. Le conseil de gestion des Toits du Val peut réunir jusqu'à 12 membres et nous ne sommes que 9 actuellement. Il reste donc de la place pour les personnes motivées à venir nous épauler pour tous les projets d'envergure que nous souhaiterions développer dans un futur proche.

Annexe 2



COMPTE RENDU FINANCIER **Assemblée Générale 2024**

Le bilan (1) s'établit à 56094 Euros à l'actif et au passif.

On note l'absence d'endettement qui permet d'envisager de se financer de cette façon pour de futurs projets.

On note aussi l'importance des disponibilités, c'est à dire de l'argent sur le compte, qui est gonflé par le versement d'une subvention avec retard (comme il est de coutume).

Le compte de résultat (2) fait apparaître un résultat positif de 11054 Euros, mais de faible valeur.

Les produits sont légèrement inférieurs à l'exercice précédent, mais le calcul est fait sur 12 mois, alors que les documents précédents portaient sur 18 mois.

Les charges sont essentiellement celles liées au recours à l'expert comptable. Nous avons récemment changé de banque (la NEF en remplacement du Crédit Coopératif) pour diminuer les frais de tenue de compte).

La cotisation aux Centrales Villageoises est calculée en fonction du résultat, pour l'exercice elle est de 200€ (prix plancher) mais pour elle va augmenter fortement l'exercice suivant.

Soulignons une fois encore que ce résultat est gonflé « artificiellement » par la réception d'une subvention de 9787 Euros, laquelle ne sera pas renouvelée.

Nous réfléchissons au placement d'une partie au moins de cette somme, dans l'attente de la réalisation de futurs projets.

(1) : Photographie du patrimoine de l'entreprise à un instant donné ;

(2) : Différence entre des charges d'un montant de 3715 Euros et des produits d'un montant de 14769 Euros.

Annexe 3



Assemblée Générale Ordinaire 2024 Perspectives 2024/2025

Cette année le volet « perspectives » de l'Assemblée Générale n'est pas très fourni.

Nous avons en veille quelques projets néanmoins.

- Les Carrés Jardin à Souternon

Le projet comme nous le disions il y a un instant est en suspend et nous craignons qu'il le reste longtemps, voire toujours. Toutefois nous terminons l'étude (devis Enedis pour le raccordement) afin de pouvoir présenter un dossier complet s'il revenait sur le devant de la scène, et aussi pour montrer notre sérieux lorsque nous prenons en charge un dossier. Bien entendu, nous ne réaliserons pas l'étude de structure car cela nécessiterait de dépenser de l'argent sachant que les responsables des Carrés Jardin ne souhaitent pas, contrairement à leurs proposition de départ, remplacer le toit existant.

Nous avons de bons espoirs de voir aboutir le projet de :

La salle des fêtes municipale de Bully

- une surface utile de 90 m², type charpente traditionnelle,
- une installation de panneaux pour une puissance de 18 kWc,
- une production attendue estimée à 10/11 MWh pour un chiffre d'affaires d'environ 1 300 €
- mise à disposition de la toiture, convention en cours d'élaboration.
- structure à faire valider par bureau d'études local (coût 1 000 € HT subventionné à 70 %),
- la question du raccordement qui nécessitera peut-être un renforcement de réseau et ceci en plein centre bourg «aménagé», et donc un surcoût... A voir !

Enfin, nous nous sommes portés candidats pour étudier la création d'une centrale photovoltaïque sur le toit du Gymnase de Saint Germain Laval

Dans le cadre de la réfection de ce gymnase utilisé par le Collège et les clubs de sport locaux, nous avons informé la communauté de communes et la mairie de notre souhait de créer une centrale photovoltaïque sur le toit de ce bâtiment. Les élus ne nous donnent pas beaucoup d'informations et nous craignons que ce projet soit attribué au SIEL (syndicat mixte qui regroupe toutes les communes et intercommunalités de la Loire ainsi que le Département).

Nous restons toujours à l'affût de projets de toitures (ou autres espaces) susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques et nous souhaitons que les personnes qui ont des idées nous les fassent connaître.

Annexe 4



Centrales Villageoises des Vals d'Aix et Isable
Les Toits du Val

Assemblée Générale Ordinaire 2024

Enregistrement des votes des sociétaires de la SAS Centrale Villageoise Les toits du Val

Nombre d'associés : 57

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants présents : 11

Nombre de votants représentés : 8

Nombre de votants
par correspondance : 2

Majorité des 2/3 : 14

	Vote présentes ou représentés			Vote par correspondance		
	Contre	Abstention	Pour	Contre	Abstention	Pour
Résolution N°1			19			2
Résolution N°2			19			2

Certifié conforme et sincère le Vendredi 28 juin 2024 à 20 h 55.

Assesseur

Bernard Lougour

Le Président du Conseil de Gestion

p.o. Hervé Roche Vice Président